



Syndicat
de la Diège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE LA DIEGE

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID : 019-200078947-20251114-2025_11_14_06-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal MONTIGNY

Date de convocation : 20/10/25

Membres en exercice : 134	Présents : 89	Votants : 89	Pour : 89	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	---------------	--------------	-----------	----------------	------------

Référence DIEGE :	2025-11-14-06
Objet :	Passation des contrats d'assurance statutaire du personnel

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Monsieur le Président explique que ces contrats sont soumis aux dispositions du Code de la commande publique et qu'étant donné le montant HT des besoins actuels, le Syndicat peut recourir à une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Monsieur le Président propose de renouveler les contrats d'assurance avec la CNP pour 2026, pour lesquels le Syndicat bénéficie de l'appui du CDG19 pour la gestion de ces contrats.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. RETIENNENT la proposition de la CNP et concluent avec cette société les contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 1 an ;
2. AUTORISENT Monsieur le Président à signer les contrats d'assurance avec la CNP.

Fait et délibéré à MEYMAC,
Le 14/11/2025
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

